



CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE N° 01 DU 12 JANVIER 2026, À 19 H 00
À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

MEMBRES PRÉSENTS :

Jody Stone
Maire

Deborah Bishop
Conseillère

Josiane Samson
Conseillère

Sophie Nagle
Conseillère

Philippe Dutil
Conseiller

Nicholas Ouellet
Conseiller

MEMBRES ABSENTS :

Valérie Lavallée
Conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le président et maire, Jody Stone, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Ajout des points 6.6, 11.2, 11.3, 12.3

PROPOSÉ PAR JOSIANE SAMSON
APPUYÉ PAR SOPHIE NAGLE

QUE l'ordre du jour de la séance n° 01 du 12 janvier 2026 soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-01-002

3.1. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #13 du 8 décembre 2025 – Budget 2026**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion extraordinaire #13 du 8 décembre 2025 – Budget 2026.

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire #13 du 8 décembre 2025 – Budget 2026 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-003

3.2. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #14 du 8 décembre 2025 – Plan triennal d'immobilisation 2026-2028**

PROPOSÉ PAR SOPHIE NAGLE
APPUYÉ PAR JOSIANE SAMSON

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion extraordinaire #14 du 8 décembre 2025 – Plan triennal d'immobilisation 2026-2028.

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire #14 du 8 décembre 2025 – Plan triennal d'immobilisation 2026-2028 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-004

3.3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR SOPHIE NAGLE

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 décembre 2025.

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 décembre 2025 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Période de questions des personnes présentes

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Hélène Hamel	Demande si les contributions municipales du fonds de soutien seront entérinées. Demande si la liste des membres des comités sera en ligne

5. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.1. **Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoir au 31 décembre 2025 est déposé.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Trevor McLeod	62 861,01 \$
Hughes Ménard	5 210,85 \$

5.2. **Rapport des revenus et des dépenses**

Le rapport des revenus et des dépenses au 31 décembre 2025 est déposé.

5.3. **Rapport d'activités des officiers municipaux**

Le rapport d'activités des officiers municipaux de décembre 2025 est présenté aux membres du conseil.

5.4. **Politique de bienvenue – Accès à la propriété, famille en croissance et accès aux loisirs : listes mensuelles**

La liste des bénéficiaires au 31 décembre 2025 est déposée.

6. CORRESPONDANCE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2026-01-005

6.1. **Comptes payés et à payer**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR JOSIANE SAMSON

QUE les listes des comptes payés au 31 décembre 2025 et à payer en janvier 2026 soient adoptées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des comptes	Montant
Comptes payés en décembre 2025	265 345,04 \$
Comptes à payer en janvier 2026	227 542,30 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

La liste des comptes débiteurs est déposée.

RÉSOLUTION 2026-01-006

6.3. Renouvellement de l'entente annuelle : Infotech

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à renouveler l'entente de services annuels avec l'entreprise Infotech pour l'année 2026 au montant de 14 366,13 \$, avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-007

6.4. Adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

PROPOSÉ PAR JOSIANE SAMSON
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE soit autorisé le renouvellement à titre de membre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour la Coordinatrice des services techniques pour l'année 2026, au montant de 436,91 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-008

6.5. Appui au dépôt d'une demande d'aide financière de la MRC de Memphrémagog au Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Ayer's Cliff, Austin, Hatley, Ville de Stanstead, Stukely-Sud et la MRC de Memphrémagog désirent présenter un projet de mise en place d'un service informatique dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

PROPOSÉ PAR SOPHIE NAGLE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Stanstead s'engage à participer au projet de projet de mise en place d'un service informatique;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC de Memphrémagog, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne le directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-009

6.6. Réparation de la camionnette Chevrolet 2024 – Autorisation à payer

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des dommages sur la camionnette Chevrolet 2024 la Ville de Stanstead en septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces dommages, la Ville de Stanstead a effectué une réclamation auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec sous la réclamation 252334-60 et selon leur recommandation des réparations ont été effectuées par Fix Auto Coaticook (Groupe

Véronneau) au montant de SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (16 870.80\$) incluant les taxes.

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR JOSIANE SAMSON

QUE le conseil municipal autorise le paiement de SEIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTIMES (16 870.80\$) incluant les taxes qui sera remboursable par la suite auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec sous la réclamation 252334-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. LÉGISLATION

RÉSOLUTION 2026-01-010

7.1. Règlement n° 2026-01 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services et la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2026 – Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QU'une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de taxe ou de tarification conformément aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut imposer et prélever annuellement sur les biens-fonds imposables de la municipalité une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation conformément aux articles 485 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a instauré un service de cueillette (porte-à-porte) de matières recyclables en juillet 2000, ainsi qu'un service de cueillette (porte-à-porte) de matières organiques à l'automne 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise les services de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook pour l'enfouissement des ordures ménagères, le traitement des matières organiques et des boues;

CONSIDÉRANT QUE la Ville utilise les services de la Régie de récupération de l'Estrie pour le traitement des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville est desservi en alimentation en eau potable par International Water Company ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville vend son eau potable à certains résidents de municipalités voisines et établit son taux pour le service qu'elle fournit à cette fin conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'usine d'épuration des eaux usées (secteur Rock Island) et a conclu une entente avec le Village de Derby Line (Vermont) lequel s'est engagé à rembourser les coûts d'opération de cette usine d'épuration des eaux usées selon le ratio d'eaux usées traitées pour chacune des municipalités excluant les frais fixes remboursés à parts égales entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue membre de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est en septembre 2017 et que celle-ci a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un corps de sécurité de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir les municipalités membres la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté son budget pour l'exercice 2026 lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 décembre 2025 lequel prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil d'une municipalité locale étant responsable de l'évaluation et exécutant la perception des taxes foncières municipales d'établir un nombre de versements égaux devant être respecté par le débiteur pour autant que les modalités prévues dudit article soient respectées ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement a été précédée d'un avis de motion donné par le conseiller Nicholas Ouellet, d'un dépôt de projet de règlement et de la présentation de celui-ci lors de la séance régulière du 8 décembre 2025, le tout conformément aux formalités prévues à la *Loi sur les cités et villes* qui ont été dûment respectées;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le Règlement n° 2026-01 concernant l'imposition des taxes, la tarification de certains services, la fixation d'un taux d'intérêt sur les arrérages pour l'exercice financier 2026 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements municipaux de la Ville de Stanstead, sous le numéro 2026-01, qu'il soit revêtu du sceau de la Ville, signé par le maire et le greffier et déposé sous la garde de ce dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif à la sécurité publique est déposé.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif aux travaux publics est déposé.

10. GESTION DES EAUX (HYGIÈNE DU MILIEU)

10.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif à la gestion des eaux est déposé.

RÉSOLUTION 2026-01-011

10.2. **Renouvellement : contrat de service avec Aquatech pour la gestion des eaux usées**

PROPOSÉ PAR JOSIANE SAMSON
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le conseil municipal accepte de reconduire l'offre de services de la firme Aquatech, pour l'année 2026 pour l'opération des ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées;

QUE le montant total inclut l'ensemble des services d'exploitation des infrastructures municipales de traitement des eaux usées, d'analyse et d'échantillonnage, de déshydratation des boues de la station Rock Island, de mesures des boues des stations Stanstead Plain et Beebe et d'étalonnage des 3 débitmètres au montant de 110 412 \$, avant taxes ;

QUE les autres opérations et activités à l'extérieur de cette entente soient facturées à taux horaires ;

QUE les présents tarifs soient applicables à partir du 13 janvier 2026 ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. **Rapport d'activités**

Le rapport d'activités relatif aux loisirs et culture est déposé.

RÉSOLUTION 2026-01-012

11.2. Projet Circonflexe Phase 2 – Autorisation de déposer une demande de financement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adhéré au programme national de circonflexe pour créer un ensemble de points de service offrant gratuitement des équipements de loisir aux citoyens pour leur permettre une pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et qu'il cible particulièrement les populations plus vulnérables sous la résolution 2025-03-012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite déposer une demande de financement pour le projet circonflexe phase 2;

PROPOSÉ PAR SOPHIE NAGLE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Stanstead de déposer une demande de financement pour contribuer au programme circonflexe phase 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-013

11.3. Comité de suivi du plan d'action MADA – Nomination des membres

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est solidaire à l'élaboration d'une politique municipale des aînées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mettre en place un comité de suivi MADA afin de mettre la mise en œuvre le plan d'actions de la politique MADA mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE différents intervenants et citoyens sont disposés à collaborer au sein du comité de suivi MADA ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal propose la conseillère Valérie Lavallée, ainsi qu'un membre du personnel administratif de la Ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité et leurs responsabilités seront établis comme suit :

Présidente - Conseillère municipale	Valérie Lavallée
Membre du personnel administratif	Mélanie Banville
Représentante du CAB	Susie Adam
Employée du CIUSSS – Dossier saines habitudes de vie	Aileen Collier
Employée du CIUSSS – Dossier aînée et territoire Stanstead	Christine Cormier
Représentante FADOQ Stanstead	Huguette Gagnon
Représentante FADOQ Beebe & Cercle des Fermières	Marlène Lemire
Citoyenne	Lise Gallant Boivin
Citoyenne	Allyna Harris
Citoyenne	Gabrielle Schloesser

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR JOSIANE SAMSON

QUE le conseil municipal approuve la nomination des membres proposée, ainsi que leurs responsabilités;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1. Rapport d'activités et dépôt du rapport annuel 2025 et mensuel pour les permis et certificats émis en décembre 2025

Le rapport d'activités et la liste des permis et certificats émis en décembre 2025 sont déposés.

RÉSOLUTION 2026-01-014

12.2. Adoption du règlement relatif aux usages conditionnels n° 2022-URB-10-03 de la Ville de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 2022-URB-10 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement d'usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU 146);

CONSIDÉRANT QUE certains usages ont avantage à être autorisés de manière discrétionnaire quant à leur implantation et à leur exercice par l'imposition de conditions spécifiques déterminées à partir de critères d'évaluation préalables dans un Règlement relatif aux usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire autoriser l'usage conditionnel « Les activités d'extraction » sur le lot 5 075 639 du Cadastre du Québec, à l'intérieur des zones RU4 et RU5;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 1^e octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un registre s'est tenu à l'hôtel de ville du 5 au 9 janvier 2026 et qu'aucune signature n'a été reçue ;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été dûment respectées ;

PROPOSÉ PAR JOSIANE SAMSON
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le Règlement n° 2022-URB-10-03 amendant le règlement d'usages conditionnels n° 2022-URB-10 soit adopté, enregistré et copié au long au livre des règlements municipaux de la Ville de Stanstead, sous le numéro 2022-URB-10-03, qu'il soit revêtu du sceau de la Ville, signé par le maire et le greffier et déposé sous la garde de ce dernier;

QUE copie certifiée conforme du règlement soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2026-01-015

12.3. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite émettre un mandat d'une durée de 2 ans à compter de ladite résolution;

CONSIDÉRANT QU'en référence au règlement 95-10 et à l'article 146 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil délègue deux conseillers municipaux et trois citoyens;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR SOPHIE NAGLE

QUE les membres du conseil municipal suivant soient nommés au Comité consultatif d'urbanisme:

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
Josiane Samson – présidente - conseillère
Nicholas Ouellet, conseiller
Nancy Bilodeau, employée de la Ville
Greg Duncan
Réal Deschesnes
Catherine Van Der Linden

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CORRESPONDANCE

Le directeur général fait un résumé des correspondances reçues au cours du dernier mois.

14. AFFAIRES DIVERSES

Nom du / de la conseiller.ère	Sujet
Philip Dutil	<ul style="list-style-type: none">- Mentionne qu'une réunion de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de la Région de Coaticook aura lieu le 14 janvier et qu'il présentera sa candidature pour siéger sur le comité administratif- Souligne qu'une rencontre d'information pour les droits des locataires se tiendra le 28 janvier 2026 à Place Stanstead
Jody Stone	<ul style="list-style-type: none">- Participera au Conseil d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) en mars prochain- Mentionne qu'il a été élu comme vice-président pour la francophonie au sein de la FCM- Est en élection pour un poste au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) comme représentant des municipalités bilingues, résultat fin février

15. Seconde période de questions des personnes présentes

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Jean-François Pilon	<ul style="list-style-type: none">- Demande ce qu'est l'organisme Phelps Help et à quel endroit il est situé- Demande si la ville a une entente avec Ogden pour la mise à l'eau au lac Memphrémagog

RÉSOLUTION 2026-01-016

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

PROPOSÉ PAR DÉBORAH BISHOP
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

Stanstead, le 12 janvier 2026

Le président

Jody Stone

Le greffier

Hughes Ménard